Sennecey MAGAZINE Infos

Bonne année 2014

Revue N° 22 Janvier 2014

Quand art et technique se rencontrent …

Les motifs lumineux de Noël, illustrés sur la couverture ont été entièrement conçus et réalisés par les services techniques communaux.

Outre leur grande originalité ces réalisations ont permis à la commune de réaliser une substantielle économie sur le budget illuminations.

L'année commence par la traditionnelle cérémonie des vœux ...

Aux habitants du village

Devant une assistance attentive, Philippe Belleville a présenté ses vœux aux habitants et à cette occasion a remis la médaille d'honneur de la ville à :

- Maxime Dardailhon pour acte de civisme communal
- Monique Praz, Adjointe pour 13 ans de mandat
- Norbert Chevigny, Adjoint pour 13 ans de mandat
- Raynald Bontemps, ancien adjoint pour 19 ans de mandat

Maxime Dardailhon

Monique Praz

Norbert Chevigny

Raynald Bontemps

Au personnel municipal

Au cours d'une soirée sympathique, Philippe Belleville, Maire, et Samuel Claire, Directeur Général des Services, ont présenté leurs vœux à l'ensemble du personnel et des élus. Ils ont particulièrement insisté sur la bonne cohésion qui existe entre les services et entre administration et élus, gage d'une efficacité qui se manifeste dans tous les actes du quotidien de notre village.

SOMMAIRE

- *Le mot du Maire* p 3
- *Bien grandir* p 4
- *Toujours grandir* p 7
- *Bien vu* p 8
- *Bien aménager* p 10
- *Bien participer* p 12
- *Bien compter* p 14
- *Bien noter* p 15
- *Bien s'amuser* p 16

La commission communication vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année !

Rappel :

Les comptes-rendus de Conseil ainsi que les différentes communications publiques sont disponibles en Mairie et sur le site Internet de la commune.

Directeur de publication :
Philippe BELLEVILLE
Rédaction, Documentation, Diffusion :
- Service communication de la Mairie
- Commissions communales

Tel : 03 80 47 00 12
Fax : 03 80 47 32 89
Émail : info.sennecey@wanadoo.fr

EDITORIAL

Avec cette nouvelle année, vient le « cortège » des vœux que chacun souhaite, qu'ils soient de bonne santé, de prospérité, de joies personnelles et professionnelles...

Je ne faillirai pas à la tradition en espérant pour chacun d'entre vous que 2014 vous garde en bonne forme auprès de ceux qui vous sont chers. Je souhaite aussi que celles et ceux d'entre vous qui souffrent dans leur corps et dans leur cœur parviennent à trouver le chemin de la sérénité et de la paix intérieure...

Ce « Sennecey-Infos » est le lien entre vous tous, chers habitants. À chacun, il donne accès à toute l'information associative, municipale et sociale de votre commune.

Vos élus et l'ensemble du personnel communal s'investissent pour faire de Sennecey-lès-Dijon, jour après jour, une commune attractive où chacun a sa place pour cultiver le « bien vivre ensemble ».

Cette année 2014, dans notre commune, des projets vont débuter et d'autres se terminer :

- ⇨ début des travaux d'aménagement de la ZAC des Fontaines avec le Parc des Eaux
- ⇨ mise en place du Projet Éducatif Territorial Communal dans nos écoles
- ⇨ fin de la rénovation complète de l'école maternelle « La Fontaine »
- ⇨ fin de la rénovation de la rue de l'Aige aux Mouches

Une commune vivante est une commune qui investit pour l'avenir de ses habitants !

Ainsi nous participons activement à donner du travail aux entreprises - en grande partie locales - qui réalisent ces projets communaux.

Enfin, 2014 sera la première année d'application des nouvelles règles de scrutin électoral municipal. Un article est consacré à ce sujet dans le présent « Sennecey-Infos ».

Lisez-le attentivement afin de pouvoir vous exprimer dans quelques semaines, en toute connaissance de cause.

Bonne année à tous !!

Philippe Belleville, Maire

Tout ce que vous voulez savoir sur notre village est sur **www.commune-sennecey-les-dijon.fr**

De la réforme des rythmes scolaires au **P**rojet **ED**ucatif **T**erritorial

Notre commune appliquera la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014. Cette nouvelle organisation scolaire sera étroitement associée à la mise en œuvre d'un Projet Educatif Territorial.

Comme il l'a été annoncé dans le dernier bulletin municipal (Sennecey Infos Spécial Rentrée de septembre dernier), la commune va adapter l'ensemble de sa politique « Enfance Jeunesse » destinée aux enfants petits, grands et jeunes adolescents au nouveau contexte réglementaire qui doit être mis en œuvre à la rentrée prochaine.

Pour mener à bien cette évolution, une commission spécifique - la commission extramunicipale Pôle Educatif et Jeunesse - a été créée en mars 2013 et associe l'ensemble des acteurs locaux agissant dans le domaine de l'éducation (élus, enseignants, représentants des parents d'élèves, associations locale). Véritable lieu d'échange et de diffusion de l'information, cette instance a permis d'aboutir à une nouvelle organisation de la semaine scolaire dans le respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants et ce, pour favoriser la réussite pour tous.

Une nouvelle organisation de la semaine scolaire …

A compter de la rentrée de septembre 2014, la semaine scolaire sera répartie sur 4,5 jours y compris le mercredi matin. Lors des réunions de concertation menées par la commune, certains principes d'organisation de la semaine scolaire ont rapidement fait consensus.

Sur cette base, les nouveaux horaires ont été établis comme suit :

	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Matin *(lundi, mardi, jeudi et vendredi)*	Début des cours : 8h45 Fin des cours : 11h45 *soit un temps d'apprentissage de 3h00*	Début des cours : 8h40 Fin des cours : 11h50 *soit un temps d'apprentissage de 3h10*
Après-midi *(lundi, mardi, jeudi et vendredi)*	Début des cours : 13h45 Fin des cours : 16h00 *soit un temps d'apprentissage de 2h15*	Début des cours : 13h50 Fin des cours : 15h50 *soit un temps d'apprentissage de 2h00*
Matin *(mercredi)*	Début des cours : 8h45 Fin des cours : 11h45 *soit un temps d'apprentissage de 3h00*	Début des cours : 8h40 Fin des cours : 12h00 *soit un temps d'apprentissage de 3h20*

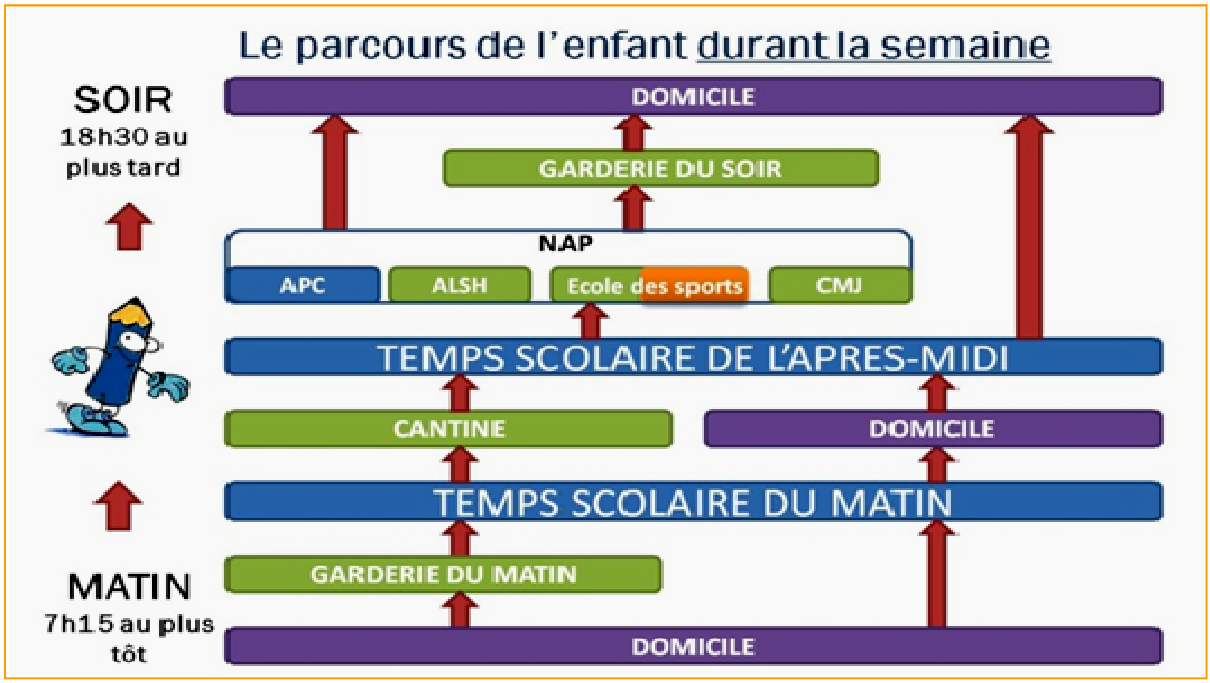

… qui sera complétée par la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial

Pour donner à chaque enfant toutes les chances de **s'épanouir autant que de réussir sa scolarité**, la commune souhaite mettre en œuvre cette réforme dans le cadre plus large d'un projet éducatif territorial (PEDT) où l'enfant est au cœur du projet.

Petit lexique nécessaire à la compréhension !

APC : *Activités Pédagogiques Complémentaires organisées par les enseignants.*

PEDT : *Projet éducatif Territorial à l'initiative de la Mairie qui permet d'associer l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.*

NAP : *Nouvelles Activités Péri-éducatives organisées à l'initiative de la commune ou des associations (anciennement appelées TAP, Temps d'Activités Périscolaires).*

Temps scolaire *: temps d'enseignement*

Temps périscolaire *: temps avant et après le temps scolaire et la pause méridienne.*

Temps extrascolaire *: temps des parents, le mercredi et les vacances scolaires.*

Pause méridienne *: temps de pause permettant la prise du déjeuner et la récréation.*

Le parcours éducatif de l'enfant se déroule selon différents lieux (à la maison, à l'école, au sein des structures municipales et associatives …), sur différents temps (temps scolaires, temps périscolaire et extrascolaire …), avec différents partenaires (parents, enseignants, personnel communal, associations …), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les autres enfants de son âge.

C'est pourquoi le périmètre d'action du PEDT a été établi à l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et à l'ensemble des tranches d'âges de 3 à 17 ans.

Par ce périmètre, il a été recherché une harmonisation et une meilleure articulation entre les différents temps de l'enfant et les différents acteurs. Il permettra également d'assurer la cohérence de la politique contractuelle de la commune par l'intermédiaire de son Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2012-2015.

Les structures et services existants seront ainsi conservés pour assurer une prise en charge des enfants de 7h15 à 18h30 chaque jour. Une garderie sera assurée le mercredi midi jusqu'à 12h30 pour permettre aux enfants qui ne sont pas inscrits au centre de loisirs de pouvoir rentrer chez eux avec leurs parents.

La restauration scolaire du mercredi sera réservée aux enfants inscrits au centre de loisirs.

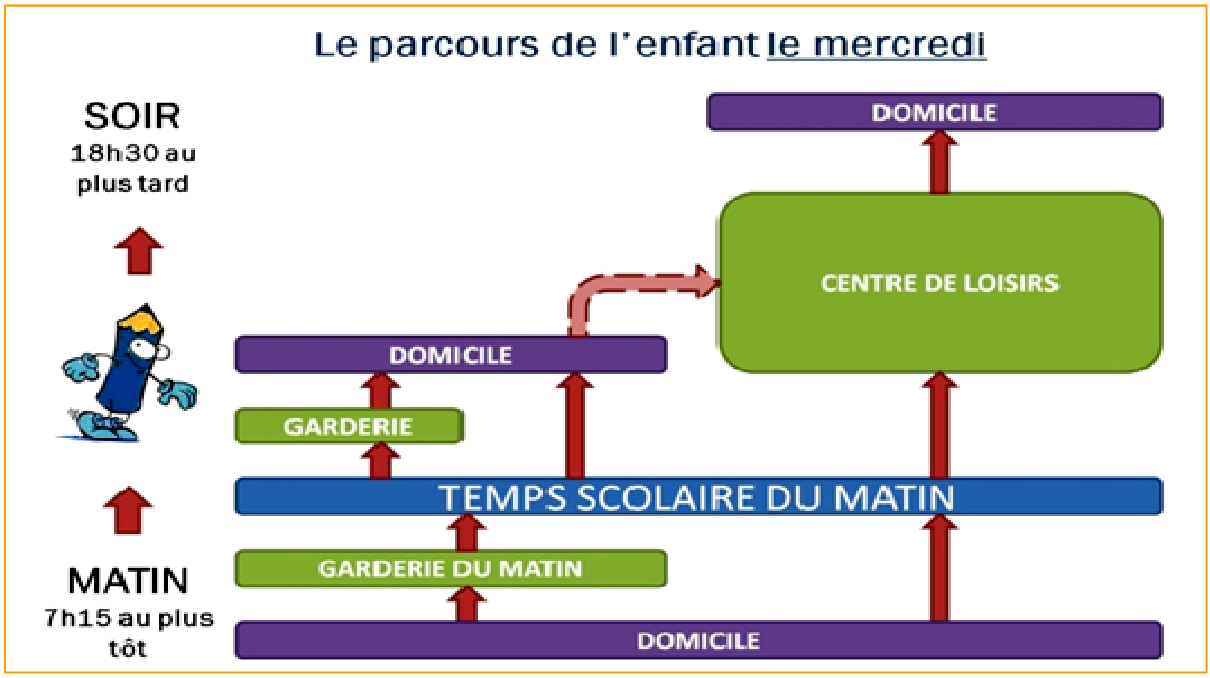

Le rôle des associations locales dans ce dispositif

L'intervention d'associations locales sera possible en lien soit avec l'USEP qui se verra confier la gestion de l'école des sports, soit avec le centre de loisirs.

Ces interventions auront pour objectifs de faire découvrir aux enfants une pratique sportive, une activité culturelle ou manuelle. Cette participation s'effectuera en complément de leurs activités propres qui seront bien entendus préservées.

Le périmètre du PEDT concernera aussi les temps périscolaires et extrascolaires. Dans ce cadre, les interventions et soutiens des associations locales pourront intervenir.

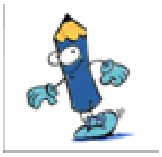

La commune assurera la coordination du PEDT de l'inscription à la facturation en passant par la gestion et la coordination des activités.

Une coordination entre les activités organisées par la commune ou les associations et les APC menées par les enseignants sera recherchée pour permettre à chaque enfant concerné de pouvoir bénéficier d'une aide à la scolarité puis de rejoindre la garderie périscolaire.

Cette politique de gestion des temps périscolaires associée aux temps éducatifs, offre la possibilité de mettre en place des ateliers éducatifs municipaux sur des parcours à thématiques offrant une ouverture sur des pratiques sportives, manuelles, culturelles ou citoyennes répondant aux besoins des enfants et ouverts à l'ensemble des enfants de la commune.

La réforme des rythmes scolaires, combien ça coute ?

Selon les estimations réalisées par la commune, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pourrait engendrer un coût de l'ordre de 29 000 € sur la base d'un accueil de 60 % des enfants scolarisés sur les deux écoles de la commune (taux de fréquentation actuellement constaté sur les communes voisines).

Pour financer ce coût, il est aujourd'hui annoncé une aide de la Caisse d'Allocations Familiales limitée à 54 € par an et par enfant fréquentant régulièrement les NAP (aide assujettie à la présence effective des enfants) et une aide de l'Etat, exclusivement prévue pour l'année scolaire 2014-2015 de 50 € par enfant scolarisé. Au total, et sur la base de ce même accueil de 60 % des enfants scolarisés, les aides pourraient s'élever à environ 13 900 € soit 48 % du coût estimé pour la prochaine année scolaire.

BIEN GRANDIR : Vivement le printemps au Centre de Loisirs

Depuis septembre les enfants ont eu le plaisir d'accueillir Nathalie DAMY au cours de 4 séances pour réfléchir sur les notions de gaspillage alimentaire et de jardinage au naturel.
En effet, à la suite du travail qui avait été entamé durant l'année scolaire 2013 / 2014, les enfants ont eu envie de continuer l'aventure Ce dispositif a plusieurs objectifs :

- se rendre compte des sources de gaspillage alimentaire dans le quotidien des enfants et du centre de loisirs,
- créer un jardin naturel pour les sensibiliser au jardinage, à la nature et à l'alimentation (fruits, légumes, plantes aromatiques) tout en attirant leur attention sur l'usage de méthodes respectueuses de l'environnement au jardin,
- observer que des actions simples peuvent être mises en place pour diminuer les déchets produits et la toxicité autour des repas et dans un jardin,
- créer une dynamique dans le centre de loisirs pour limiter ce gaspillage alimentaire et développer la création d'un jardin au naturel.

Ce projet se terminera mi-juin, autour d'un pique-nique et d'un gouter en présence des parents, où les enfants seront heureux de nous faire déguster les produits qu'ils auront cultivés.

LE REPAS DE FIN D'ANNÉE

Le traditionnel repas de fin d'année a eu lieu le 14 décembre 2013. Il était offert moyennant une participation symbolique de 10 € à toutes les personnes de la commune âgées de plus de 64 ans.

Cette année 139 personnes ont répondu présent et ont partagé un excellent repas préparé par Germain traiteur dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Une surprise cette année avec la prestation durant les intermèdes de la troupe de théâtre ZIG-ZAG.

La danse n'a pas été oubliée et cette année encore c'est Benoit Chabot accordéoniste qui a fait évoluer les danseuses et danseurs !

Comme l'a fait remarquer Patrice Malguy, Adjoint, cette journée n'aurait pas pu se réaliser sans l'aide des bénévoles du CCAS dévoués et des agents communaux.

Dans son allocution, Philippe Belleville, Maire, a rappelé combien la commune était attachée à maintenir ces liens intergénérationnels et en a profité pour expliquer comment cette relation sera confortée dans les futurs aménagements du village.

COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Les administrateurs du CCAS, assistés de jeunes de la commune bénéficiaires de l'aide aux études et de bénévoles, ont participé, comme chaque année, à la collecte nationale de denrées au profit des Banques Alimentaires chez SUPER U à SENNECEY les 23 et 24 novembre 2013.

Cette action a permis de collecter 1 186 kilos de nourriture qui serviront à alimenter les organismes qui fournissent des colis aux familles en situation de précarité, dont le CCAS de SENNECEY.

Merci aux bénévoles qui ont participé à la collecte ainsi qu'aux nombreux donateurs pour leur générosité.

SORTIES « DÉCOUVERTE »

Une nouvelle année commence et, après leur succès en 2013, les sorties «découverte» repartent de plus belle !

Voici le calendrier qui a été élaboré avec quelques uns des participants de l'année passée.

Beaucoup de propositions et le choix a été ardu. Mais vous trouverez très certainement une sortie qui vous séduira.

L'organisation et le coût du transport sont pris en charge par le CCAS, les participants ne réglant que le prix de la visite fixé à 8€ ainsi que le prix du repas lorsque la sortie se passe sur la journée.

Ce programme laisse promet des moments agréables et conviviaux où chacun pourra partager ses impressions sur la visite en toute simplicité.

Si l'une de ces visites vous intéresse ou si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter à la mairie

Date	Visite /	Lieu	Date d'inscription (*)
13 février	Moutarderie Fallot	Beaune	Avant le 07-02-2014
13 mars	Musée des Beaux Arts	Dijon	Avant le 07-03-2014
10 avril	Visite guidée de Dijon	Dijon	Du 03-03-2014 au 03-04-2014
22 mai	Ecole de Champagny	Cham-pagny	Du 03-02-2014 au 16-05-2014
12 juin	La Vache qui rit	Lons le Saunier	Du 15-04-2014 au 06-06-2014

Arnaud Mourier (tel : 03 80 47 00 12)
a-mourier.sennecey@wanadoo.fr

***(*)Attention**: les places sont limitées, pensez à vous inscrire rapidement*

Pour y avoir circulé dans les rues ou les chemins, nous connaissons tous notre village ….
Mais le voir d'un peu plus haut n'est-ce pas s'offrir une autre vision ?

Le pôle commercial et médical un dimanche après midi …

La rue de l'Aige aux Mouches dans son nouvel habit !

C'est cette vision peu courante que nous allons vous offrir au fil des prochains numéros .

L'espace jeunesse et sport : derrière le centre polyvalent se cachent le centre de loisirs, le vestiaire sportif et c'est près des tennis que l'on trouve la plateforme multisports

La médiathèque au style original s'ouvre sur le terrain de foot qui profite de son nouvel éclairage ...

Travaux à venir ...

ZAC des Fontaines,les aménagements vont débuter !

Après 4 années de réflexions, d'études et de procédures, la ZAC des Fontaines va devenir réalité. Dès le début du mois de janvier, les premiers travaux d'aménagement ont en effet débuté ...

ZAC DES FONTAINES, ÊTRE INFORMÉ POUR MIEUX PARTICIPER...
LES PREMIERS AMÉNAGEMENTS DU PARC DES EAUX ARRIVENT BIENTÔT !!!
ÇA SE PASSE ICI

Mrs P. BELLEVILLE, Maire et C. CHEVRIAU, Adjoint, ont dirigé la première réunion de préparation du chantier qui s'est déroulée en présence des représentants de la SPLAAD, du cabinet Interland et des entreprises retenues pour réaliser les travaux.

Ces travaux permettront de réaliser la première tranche du parc des eaux et notamment l'ensemble des aménagements hydrauliques et des cheminements piétons. Afin de permettre aux habitants de profiter de ce nouvel espace public dès la fin des travaux, des plantations, une aire de jeux et du mobilier prendront également place au cœur de cet équipement.

Cette opération, réalisée sous la maitrise d'Ouvrage de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), sera suivie par l'équipe dirigée par le cabinet d'architecture Interland. Les travaux seront réalisés par un groupement d'entreprises locales composé des sociétés Duc et Préneuf et Ets Lorin TP de Sennecey pour un montant total qui s'élève à 324 300 €.

Ces premiers aménagements, qui débuteront en janvier 2014 et qui s'achèveront au printemps, seront complétés au cours des phases suivantes de travaux.

Des équipements complémentaires tels que aires de jeux et mobiliers prendront alors place au cœur de ce nouveau parc dans les années à venir et à mesure que les nouveaux habitants arriveront dans les logements.

La ZAC des Fontaines, à l'horizon 2020, accueillera près de 420 logements sur une surface d'environ 14 hectares.

Poursuite des travaux de rénovation de la rue de l'Aige aux Mouches

Initiés en 2013, les travaux de rénovation se poursuivront à partir du printemps prochain avec la réalisation de la deuxième et dernière tranche allant de la rue du Pré aux Moines jusqu'à la rue de l'Eglise. Ils seront réalisés par l'entreprise Roger Martin sous le contrôle du cabinet d'étude Berest.

Avant cela, ErDF procédera, dans le courant du mois de janvier, à la suppression du poste de transformation situé à l'angle des rues de l'Eglise et de l'Aige aux Mouches. Cette opération, prise en charge par ErDF, sera accompagnée d'une modification du réseau d'éclairage public financée par la commune pour un montant global de 8 766 €.

Une nouvelle employée aux Services Techniques

Depuis d'octobre, la commune accueille M^{elle} Madeline COGNET au sein de ses services techniques. Titulaire d'un BAC professionnel en aménagements paysagers elle a rejoint le Centre Technique pour apporter ses connaissances et ses compétences en vue de la réalisation des nombreux aménagements prévus sur notre commune (bassins de rétention, cheminements paysagers …).

En faisant le pari de la jeunesse, la Municipalité a mis en œuvre une véritable politique de gestion prévisionnelle de ses effectifs et anticipe ainsi les renouvellements à venir dans quelques années avec les départs en retraite de ses agents.

Poursuite de la translation de l'ancien cimetière

Lors de sa séance du 6 décembre 2013, le Conseil municipal a décidé de poursuivre la procédure de translation de l'ancien cimetière qui ne répond plus aux exigences légales pour être maintenu.

Il est rappelé que cette procédure a été initiée par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 janvier 1985.

Ne remplissant plus aucune prescription légale en termes d'hygiène et de salubrité, le Conseil a souhaité poursuivre cette procédure, en application de l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La translation d'un cimetière signifie que l'ancien cimetière est fermé définitivement et transféré dans un autre lieu plus adapté à savoir le nouveau cimetière situé rue du Pré aux Moines.

Conformément à la réglementation, l'ancien cimetière restera donc dans l'état pendant une période de cinq ans. Dans ce délai de 5 ans, il appartient aux concessionnaires de demander le transfert des sépultures vers le nouveau cimetière. Si des inhumations ont déjà eu lieu dans la concession, les restes inhumés seront transportés et ré-inhumés aux frais de la commune. Toutefois, la commune n'est pas tenue de procéder au transfert des monuments funéraires, ni à la démolition et à la reconstruction des caveaux.

Au delà de ce délai, la commune pourra procéder au transfert d'office des restes inhumés qui n'auraient pas fait l'objet d'une demande des concessionnaires selon les conditions exposées précédemment. Ils seront alors déposés dans l'ossuaire communal.

DE NOUVEAUX AMENAGEMENTS À VENIR DANS LE NOUVEAU CIMETIÈRE

Lors de cette même séance, le Conseil municipal a également approuvé la modification du plan d'affectation du nouveau cimetière pour permettre la réalisation de nouveaux équipements et ainsi répondre à la législation funéraire en vigueur et aux évolutions des pratiques.

Ainsi, la construction d'un ossuaire, d'un colombarium, le réaménagement du jardin du souvenir et l'extension de la zone des mini-concessions permettront de proposer un ensemble de services en phase avec les besoins actuels.

Toute personne détentrice d'une concession dans l'ancien cimetière est invitée à se présenter en Mairie pour étudier les modalités de son transfert.

Pour tout renseignement concernant les cimetières communaux, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie au 03.80.47.00.12

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

MODE D'EMPLOI

Ces élections permettront de renouveler les membres du Conseil municipal pour un nouveau mandat de six ans.

Une fois élus, les Conseillers municipaux procéderont, parmi eux, à l'élection du Maire et des Adjoints, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Toutefois, la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires modifie en profondeur les modalités d'élection dans les communes de 1000 habitants et plus.

Oubliez les règles applicables en 2008 et prenez connaissance des nouvelles modalités de scrutins pour ces élections !

LE DÉROULEMENT DU SCRUTIN À SENNECEY

La commune est divisée en deux bureaux de vote qui seront installés dans les locaux de l'actuelle école maternelle au sein du Groupe Scolaire Roland Belleville

Pour connaitre son bureau de vote, il suffit de se reporter à sa carte électorale.

Pour voter, il faudra obligatoirement présenter :

- ☞ *Votre carte électorale,*
- ☞ *Une pièce d'identité avec photo et en cours de validité*

La fin du « panachage »

IMPORTANT :

Les deux listes présentes sur les bulletins sont bloquées et indissociables : tout ajout, suppression de noms ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul !

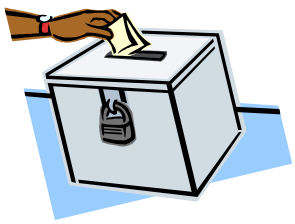

La présentation des candidats

Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps pour une durée de 6 ans.
Les candidats au Conseil municipal (les conseillers municipaux) devront se constituer en listes :

- **complètes** : comporter autant de noms de candidats que de sièges à pourvoir,
- **paritaires** : compter autant d'hommes que de femmes.

Pour notre commune, le Conseil municipal sera composé de 19 conseillers comme actuellement.

Les candidats au conseil communautaire (les conseillers communautaires) doivent également se présenter sous forme de listes complètes et paritaires. Ils sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Ainsi, il est impossible de présenter uniquement une liste de candidats au conseil municipal sans constituer une liste de candidats au conseil communautaire (ou inversement).

Les bulletins comporteront donc deux listes distinctes

- à gauche, la liste des candidats au Conseil municipal.

Pour notre commune, le Conseil municipal sera composé de 19 conseillers comme actuellement. Cette liste devra donc comporter 19 noms et respecter l'alternance homme / femme.

- à droite, la liste des candidats au Conseil communautaire.

Intégrée à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise ou Grand Dijon, notre commune ne dispose que d'un seul siège au sein du Conseil communautaire. Pour assurer la suppléance du conseiller élu, la liste des candidats au Conseil communautaire devra donc comporter deux noms distincts.

QUI PEUT VOTER ?

Pour pouvoir voter aux élections municipales de 2014, vous devez :

- Etre âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin

(Si vous venez d'avoir 18 ans, en principe votre inscription sur la liste électorale a été faite automatiquement),

- Etre inscrit sur la liste électorale de Sennecey-lès-Dijon,

- Etre de nationalité française ou être ressortissant de l'Union européenne résident en France,

- Jouir de vos droits civils et politiques.

Pour tout renseignement sur votre inscription sur la liste électorale de Sennecey-lès-Dijon, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie au 03.80.47.00.12.

L'attribution des sièges

Le décompte des suffrages ne se fera plus par candidat, mais par liste.

Les suffrages servent au calcul de la répartition d'une part des sièges de conseillers municipaux et d'autre part des sièges de conseillers communautaires.

Au 1er tour, si une liste obtient la majorité absolue (plus de 50%) des suffrages exprimés (nombre de votants diminué des bulletins blancs et nuls) celle-ci se verra attribuer la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges à pourvoir seront répartis entre toutes les listes (y compris la liste arrivée en tête) en fonction des suffrages obtenus par chacune des listes : c'est une répartition proportionnelle.
Pour participer à cette répartition, les listes doivent avoir obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Un 2eme tour, est organisé si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Seules les listes ayant obtenu 10% des suffrages au 1er tour peuvent participer au second tour.

Au 2eme tour, c'est la liste qui obtient le plus de suffrages qui se voit attribuer la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont ensuite répartis en fonction des suffrages obtenus entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés (répartition identique à celle du 1er tour).

BIEN INFORMER

La commune s'efforce sans cesse d'améliorer la communication avec ses habitants. En quelques années elle a intégré différents médias pour compléter l'information de chacun : site internet, panneau lumineux, identifiants visuels (logo), tout en améliorant l'existant : Sennecey magazine et Sennecey info, porte affiches mobiles, panneaux d'affichage .

Elle l'a fait à moindre coût - en utilisant ses moyens propres - sans faire appel à des cabinets extérieurs grâce à l'implication des élus de la commission communication mais aussi des services municipaux.

Nous avions sollicité l'avis des senneçois lors du Sennecey info de rentrée au sujet du panneau lumineux à messages variables installé le long de la RD 122 A devant le pôle commercial et médical.

Malgré un taux de réponses faible nous pouvons en dégager quelques indications :

- ☛ Le panneau est consulté régulièrement.
- ☛ Sa localisation est plus propice à une consultation lors des déplacements piétons que véhicules.
- ☛ La lisibilité est correcte et les messages généralement bien perçus.

En conclusion ce nouveau média semble bien intégré au paysage de notre village.

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune !

Il a lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr.

Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus la participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies…

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement…). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Pour répondre sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois.

Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet :
www.le-recensement-et-moi.fr

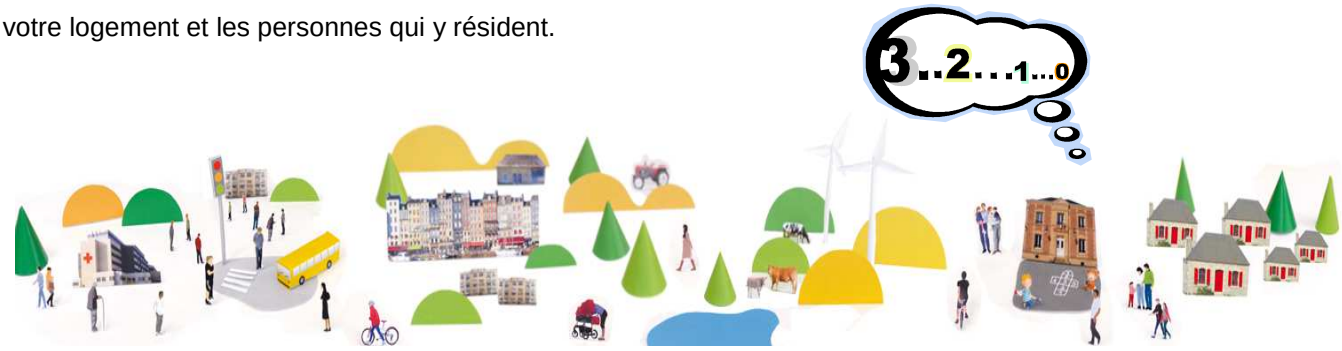

QUOI DE NEUF À LA MÉDIATHÈQUE ?

comité de lecture

Lancement
samedi 15 février 2014
de 9h à 10H
à la médiathèque

public adulte /gratuit / entrée libre

Si vous voulez partager vos lectures ou tout simplement découvrir des ouvrages, ce temps d'échange est pour vous.

Sans prétention mais avec beaucoup de passion, nous souhaitons créer une dynamique autour des ouvrages disponibles à la médiathèque ou à venir, afin de les mettre en valeur et de les faire connaître aux usagers de la médiathèque (*coup de cœur ou coup de griffe du comité de lecture*).

Des moments conviviaux seront proposés régulièrement autour d'un petit café ou thé, sous des formes variées (découverte d'un auteur, des prix littéraires, d'un genre littéraire, des nouveautés, participation à un prix littéraire voire création d'un prix ...).

Exposition de peintures
Marion GREBOT
Entrée libre
SENNECEY les DIJON
Médiathèque Michel PIMPIE
du 14 janvier au 28 février 2014
Rue J.Dorain 21800 SENNECEY / 0380470056 : mediatheque-sennecey21@orange.fr
Heures d'ouverture : mardi, vendredi de 17h à 18h30 : mercredi, 9h à 12h et de 14h à18h30
samedi de 10h à 12h.

Rencontre avec Jean-François Dumont
auteur jeunesse

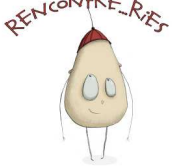

SAMEDI 29 MARS
à 10H à la médiathèque

Rencontre avec la classe de CP
le vendredi 28 mars après-midi

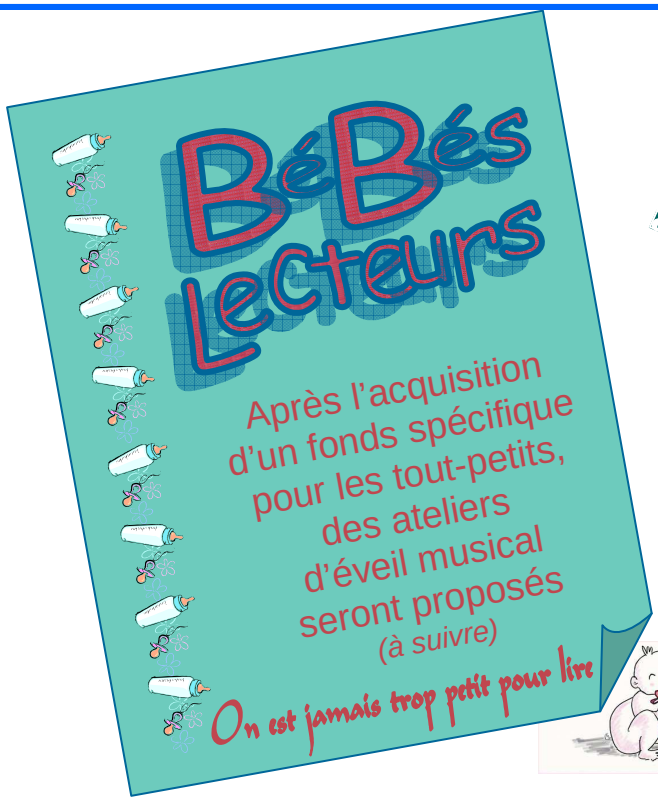
BéBés Lecteurs
Après l'acquisition d'un fonds spécifique pour les tout-petits, des ateliers d'éveil musical seront proposés (à suivre)
On est jamais trop petit pour lire

POMMES d'ADOS

Des ados ont proposé d'animer la médiathèque à leur manière. De l'aide au rangement dans les rayons à l'équipement des livres, en passant par la découverte des différents publics et manifestations au sein de la médiathèque, les ados ont décidé de s'investir sérieusement dans les lectures à voix haute. Après une première tentative lors des vacances d'automne avec une rencontre toute particulière avec les plus jeunes, leurs parents et Petit Ours Brun, ils se lanceront, en collaboration avec l'Accueil Jeunes, dans le festival « 1, 2, 3 albums » qui les emmènera voyager à travers d'autres lectures et partager leur amour des mots avec d'autres publics

(à suivre).

de jeunes lecteurs amis des mots

FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR

21-22-23 MARS 2014

CENTRE POLYVALENT DE SENNECEY-LÈS-DIJON
ENTRÉE GRATUITE

La Compagnie Des Autres
Théâtre amateur
J'ai 40 ans demain !
Florence va avoir 40 ans et ses amis lui ont organisé un anniversaire surprise.
Cet évènement est pour eux l'occasion de répondre à des questions existentielles : suis-je encore jeune ; vais-je perdre tous mes cheveux ; dois-je me faire refaire les seins ?
Entre disputes et quiproquos, on assiste complices aux prises de décisions de Flo, Alex, Nico, Claire, Sabine et Emilie.
Plus de détails sur http://lacompagniedesautres.wordpress.com

Tenue de Soirée
n°1 sur les Peoples
La déprime du poulet
Lydia De Rossi s'invite à
« La table d'hôtes »
une pièce en 2 actes de Jean-Jacques Fargo
Pizzas

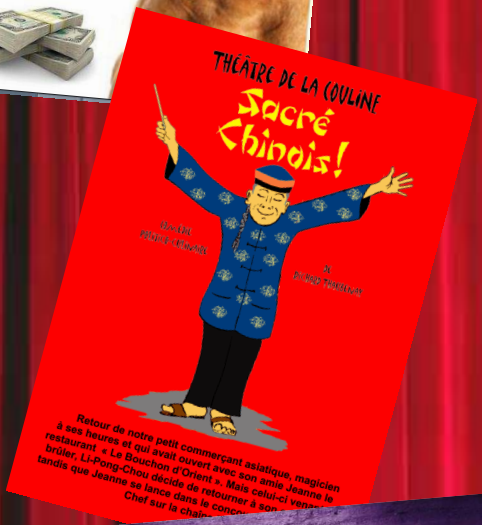
Théâtre de la Coulisse
Sacré Chinois !
Retour de notre petit commerçant asiatique, magicien à ses heures et qui avait ouvert avec son amie Jeanne le restaurant « Le Bouchon d'Orient ». Mais celui-ci vient de brûler. Li-Pong-Chou décide de retourner à son
tandis que Jeanne se lance dans le concept
Chef sur la chaîne

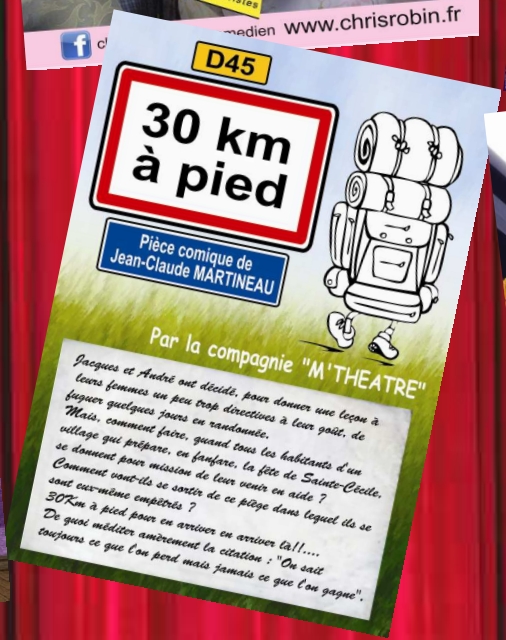
D45
30 km à pied
Pièce comique de Jean-Claude MARTINEAU
Par la compagnie "M'THEATRE"
Jacques et André ont décidé, pour donner une leçon à leurs femmes un peu trop directives à leur goût, de fuguer quelques jours en randonnée.
Mais, comment faire, quand tous les habitants d'un village qui prépare, en fanfare, la fête de Sainte-Cécile, se donnent pour mission de leur venir en aide ?
Comment vont-ils se sortir de ce piège dans lequel ils se sont eux-même empêtrés ?
30Km à pied pour en arriver là!....
De quoi méditer amèrement la citation : "On sait toujours ce que l'on perd mais jamais ce que l'on gagne".